

Mettre en œuvre le décret tertiaire

Webinaire ARS Nouvelle Aquitaine

Olivier Penaud
RSE / Développement Durable
ANAP

Les éléments partagés ci-après sont liés au Kit d'outils « Mettre en œuvre le décret tertiaire » :
<https://ressources.anap.fr/rse/publication/2822>

Quelques questions...

1. Décret Tertiaire, de quoi parle-t-on ?
2. Quel impact pour le secteur sanitaire et médico-social ?
3. Par où commencer ?
4. Quelles consommations d'énergie dans le secteur ?
5. Quelles pistes d'amélioration ?
6. Comment structurer une démarche d'amélioration de l'efficacité énergétique ?

Les éléments partagés ci-après sont liés au Kit d'outils « Mettre en œuvre le décret tertiaire » :
<https://ressources.anap.fr/rse/publication/2822>

« Plus de 80% des établissements ne connaissent pas le décret Éco Énergie Tertiaire ».

Une vision sur le long terme

Chaque structure devra réduire ses consommations d'énergie :



- **Ou bien** : non dépassement d'une « valeur absolue » (*)
- **Réduire selon** : une année de référence à identifier entre **2010 et 2020**
- **Périmètre** : Surface de plancher **>1000 m²**
- **Energies** : électricité, fioul, gaz, bois...

BÉNÉFICES POUR LES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET MÉDICO-SOCIAUX

Accroître la performance énergétique des bâtiments permet de :

- Diminuer les coûts de fonctionnement.
- Améliorer le confort tant pour le personnel que pour les patients.
- Prévenir les impacts de certains événements climatiques et favoriser la résilience des établissements face au changement climatique.
- Identifier et solliciter les aides disponibles pour moderniser le parc immobilier.

Etablissements sanitaires

- **3 125** structures hospitalières
- Env. **75 millions de m²**

(source DREES - données 2020)

Etablissements médico-sociaux

- **33 000** ESMS
- **30 à 40 millions de m²**

(source Pôle emploi 2012)

Consommations du secteur de la santé (source ADEME)

- **21,5 TWh / an**
- **2 %** de la consommation énergétique nationale
- **12 %** des consommations d'énergie du secteur tertiaire en France

21,5 TWh ?

Correspond à la conso. annuelle en électricité de 4,6 millions de foyers français
(ratio d'après une source CRE 2016)

- **Le parc de bâtiments est hétérogène**
- **Les activités sont spécifiques**
 - Activités spécifiques et continues : fonctionnement semaine et week-end, des postes de consommation spécifiques
 - Chaud : le chauffage est supérieur à la moyenne
 - Hygiène : les normes d'hygiène ont un impact sur les consommations
- **Les établissements connaissent mal**
 - leurs surfaces
 - leurs données de consommations et usages

Par où commencer ?

Un kit outils « **PAR** » et
« **POUR** » les
professionnels de santé

Un kit pour se lancer !

1 focus « responsabilité
et actions du
directeur » pour
rappeler les enjeux clés

6 fiches thématiques
pour impulser
une démarche

39 fiches techniques
pour mettre en
œuvre les actions



Focus
**Responsabilité et actions du
directeur sur le décret tertiaire**

1

**Le décret « Éco Énergie
Tertiaire » et votre
établissement**
→ 1 fiche thématique
→ 7 fiches techniques

2

**Connaître ses consommations
énergétiques**
→ 1 fiche thématique
→ 9 fiches techniques

3

**Connaître ses surfaces
et ses usages**
→ 1 fiche thématique
→ 6 fiches techniques

4

**Mettre en place un plan
de comptage**
→ 1 fiche thématique
→ 9 fiches techniques

5

Établir l'année de référence
→ 1 fiche thématique
→ 5 fiches techniques

6

**Financer la transition
énergétique de son patrimoine**
→ 1 fiche thématique
→ 3 fiches techniques

« Les établissements connaissent mal leurs consommations d'énergie »

 ÉTAPES	 QUESTIONNEMENTS	 FICHES TECHNIQUES
INVENTORIER	<ul style="list-style-type: none"> • Comment s'appuyer sur les données disponibles ? • Quelles informations supplémentaires recueillir ? • Comment s'organiser ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faire un état des lieux de l'existant 2. Comprendre ses factures 3. Identifier les experts nécessaires
HIÉRARCHISER	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles consommations réduire en priorité ? • Quelles échéances ? • Comment suivre les progrès accomplis ? 	<ol style="list-style-type: none"> 4. Définir ses objectifs 5. Définir ses indicateurs de performance énergétique
IMPLÉMENTER	<ul style="list-style-type: none"> • Comment mesurer les consommations ? • Quel degré de précision ? • Comment interpréter les résultats ? 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Les instruments de mesure 7. Des alternatives au comptage 8. Choix d'un outil de suivi énergétique adapté
MAÎTRISER	<ul style="list-style-type: none"> • Qui impliquer ? • Comment sensibiliser et agir sur les comportements ? 	<ol style="list-style-type: none"> 9. Diffuser et promouvoir les données de consommation énergétique

Etablissements sanitaires

- Secteur « **Zone à environnement maîtrisé** » (ZEM)
 - Secteur « **Process** »
(restauration, blanchisserie...)
- Secteur « **Soins et supports** »
(Administration non intégré dans un service de soins, consultation, hospitalisation conventionnelle et ambulatoire...)

Etablissements médico-sociaux

Sous-catégorie possible selon services de **restauration** ou **blanchisserie**

*Source : inspiré de l'arrêté modificatif Eco Energie Tertiaire
version du 17/5/2021 - non encore paru*

« **25%** » de surface
« **logement** »

EHPAD :
« **75%** » de surface « **logement** »

Etablissements sanitaires

Pas de moyenne de consommation disponible
(entre **120 et 600 KWh/m²/an**
pour le panel considéré)

(source : communauté de pratique ANAP)

Côté médico-social...

Sur un panel de 200 **EHPADs** :
En moyenne : **180 KWh / m² / an**
avec des disparités importantes
(min **80 KWh/m²/an** – Max **360 KWh/m²/an**)

ESAT : en fonction des process...

(source : communauté de pratique ANAP)

578 KWh/m²/an

(source : Observatoire C2DS 2019)

Et le TBMS...

Adultes - enfants ?

Moyenne FAM, EAM, FdV

>

Moyenne IME, ITEP

- **Consultez le Kit outil « Mettre en œuvre le décret tertiaire »**

<https://ressources.anap.fr/rse/publication/2822>

« Adapter le besoin à l'usage : 7 à 13% d'économies » (MAPES)

Votre Schéma Directeur Immobilier ?

- **Rejoignez la Communauté de pratique ANAP**



Communauté de pratique DD :

- > 100 participants
- > 1500 établissements

<https://anap.beeshake.com/>



Merci pour votre écoute

Des questions ?

